



## Faut-il porter des chaussures basses ou hautes dans les travaux de fouilles ?

Dans le cadre de leurs obligations générales (art. 3 à 10 de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles et art. 3 à 9 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail) tous les employeurs identifient les dangers présents dans leur entreprise pour la sécurité et la santé des travailleurs et prennent les mesures de protection et les dispositions nécessaires selon les règles reconnues de la technique.

Dans le cas de figure qui nous intéresse, il faut relever en particulier :

- l'article 5 de l'ordonnance sur la prévention des accidents qui stipule que l'employeur doit mettre à disposition des travailleurs des équipements de protection individuelle (ci-après EPI) tels que casque, chaussures etc. ....
- l'article 11 de la même ordonnance dans lequel le travailleur est tenu de suivre les directives de l'employeur en matière de sécurité au travail et d'observer les règles de sécurité généralement reconnues. Il doit en particulier utiliser les EPI .....
- l'analyse des dangers se rapportant à l'activité en question qui déterminera de toutes façons que les chaussures doivent être de type S3 c'est-à-dire avoir un embout de protection de 200 joules, l'arrière fermé, qu'elles soient antistatiques et résistantes à la pénétration, entre autres.

A présent venons-en à ce qui vous préoccupe : hautes ou basses



1. Les chaussures basses ne retiennent pas les chevilles ni les matériaux pouvant pénétrer à l'intérieur (gravillons, eau etc.). Porter des chaussures basses peut fortifier les chevilles et diminue les inconvénients liés à la chaleur.



2. Les chaussures hautes donnent un support additionnel à la cheville et la protège contre les foulures en cas de faux pas ou des coincements dus à l'exiguïté d'un fond de fouille dans lequel plusieurs tuyaux peuvent avoir été posés. Elles diminuent également les inconvénients liés aux gravillons qui pénètrent dans les chaussures et bien souvent aux dépôts d'eau consécutifs à une fuite ou une forte pluie. Elles sont plus chaudes.

En conclusion, nous ne répondrons pas « hautes ou basses », il appartient à l'entreprise de déterminer le type d'équipement qu'il convient de faire porter à son personnel en fonction de l'analyse relative aux dangers rencontrés sur la place de travail.

-----